

Delisle
D^h

ANNÉE 1788

Nota. M. le Curé, ou
M. son Vicaire, observeront de laisser, à cha-
que page du présent, une
marge pareille à celle-ci,
& de se conformer, pour
la rédaction de leurs Ac-
tes, à la Déclaration du
Roi de 1736.



ce dimanche six de janvier mil sept
cent quatrevingt huit j'ai eue
sousigne Baptise un fils né d'un
légitime mariage de Jacques perrette
et de Madeleine Denis, lequel a
été nommé et né Dominique phillebert
par Marie Anne Le Quern assistée de
Gabriel Dominique Bernard le
Quern se parain et maraine qui ont
signé avec moy Dorel
M Leguerre

ce jeudi dixième jour de janvier mil sept
cent quatrevingt huit j'ai eue sousigne
Baptise un fils né d'un légitime mariage
de Jacques foucher et de Madeleine et la
lequel a été nommé Jean Louis Charles
Auguste par Jean Louis foucher assisté de
Marie Madeleine foucher se parain et maraine
la marque de Marie Madeleine foucher
Dorel Dorel
ce vendredi onzième jour de janvier mil sept
cent quatrevingt huit j'ai eue sousigne
un fils né de cette nuit du légitime mariage
de François Delaunay elyabeth Jouan, lequel
a été nommé Pierre par Pierre castillon
assisté de Marie Madeleine Dorel se parain
et maraine qui ont déclaré signer
la marque de Marie Madeleine Dorel
castillon

ce samedi douzième jour de janvier mil
sept cent quatrevingt huit j'ai eue
sousigne Baptise une fille née d'un
légitime mariage de François huet et
de Genevieve Fleury, laquelle a été
nommée Marie Catherine françoise
Veronique par Marie gougel assistée de
Louis huet se parain et maraine qui ont
déclaré ne savoir signer.
la mort que de Marie la marque
gougel de Louis huet